

UNE JUNGLE SANS NOM
127 BOULEVARD LEON GAMBETTA
46000 CAHORS
SIRET : 93966259900017
TVA Intra : FR96939662599
Identifiant client :
unejunglesansnom@gmail.com

Adresse de facturation
UNE JUNGLE SANS NOM
127 BOULEVARD LEON GAMBETTA
46000 CAHORS

DATE
01/05/2025

N° DE FACTURE
F202505064868

TOTAL TTC
59.99 €

Synthèse de votre facture

	Total HT
Vos abonnements, options et services du 01/05/2025 au 31/05/2025	49.99 €
Total HT	49.99 €
Total TVA 20%	10.00 €
TOTAL TTC	59.99 €

Date d'échéance : comptant
Mode de règlement : prélèvement automatique

● IBAN:

FR7611***0826**

● Référence mandat:

JNRUMUNEJUNGLESANSNO020250127165418

INFORMATIONS

Pour vous informer sur nos tarifs ou pour toute question concernant votre facture, contactez le Service Client :
Internet : Sur votre espace client Free Pro (<https://pro.free.fr>), rubrique « Mes Tickets »
Courrier : Free Pro - Centre d'Expertise Client - CS 80677 - 13344 Marseille Cedex 15

Détail de votre facture Free Pro

Détail	Prix Unitaire HT	Total HT
Freebox Pro - 191 092 628 - Sans engagement Ligne principale : +33564722811 Adresse d'installation : 127 BOULEVARD LEON GAMBETTA, 46000 CAHORS CHRISTOPHER JOHNSTON : 127 BOULEVARD LEON GAMBETTA - 46042 CAHOR		
Vos abonnements, options et services du 01/05/2025 au 31/05/2025		
- Abonnement Support Premium du 01/05/2025 au 31/05/2025	10.00 €	10.00 €
- Abonnement Offre Freebox Pro du 01/05/2025 au 31/05/2025	49.99 €	49.99 €
- Abonnement Offre Freebox Pro - Remise première année du 01/05/2025 au 31/05/2025	-10.00 €	-10.00 €
Frais ponctuels		
Forfait Mobile Free Pro 06.50.70.94.78 - Sans engagement JOHNSTON CHRISTOPHER		
Vos abonnements, options et services du 01/05/2025 au 31/05/2025		
- Abonnement Forfait Mobile Free Pro du 01/05/2025 au 31/05/2025	19.99 €	19.99 €
- Remise Freebox Pro ligne incluse (191 092 628) du 01/05/2025 au 31/05/2025	-19.99 €	-19.99 €
Frais ponctuels		
TOTAL HT		49.99 €

Pour connaître le relevé détaillé de vos consommations téléphoniques rendez-vous sur votre espace client Free Pro (<https://pro.free.fr>), rubrique « Mes Factures ».

Tout retard de paiement entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable l'application d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage, ce taux étant appliqué à la totalité des sommes restant dues et jusqu'à parfait paiement du principal et des intérêts. A cette pénalité s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros. Une indemnité complémentaire pourra également être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.